



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIREMENT D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

Arrêté de Police N°63/2021 du 13 septembre 2021

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales

Vu la demande écrite formulée par le groupe SIA HABITAT
Considérant qu'il a lieu de prendre toutes les mesures de nature
à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'installation
temporaire d'un véhicule « agence mobile » **pour les mois de
octobre 2021 à juin 2022.**

ARRETE

ARTICLE 1

Le groupe SIA HABITAT est autorisé à installer temporairement
Les jeudis 21 octobre, 23 décembre ainsi que les jeudis 10
février, 07 avril et 02 juin un véhicule « agence mobile » sur un
emplacement lui étant exclusivement réservé place Jean Lou
Chrétien de 10h à 12h00.

ARTICLE 2

Le groupe SIA HABITAT veillera à laisser les lieux en parfait état
de propreté après son départ.

ARTICLE 3

Le groupe SIA HABITAT 67 Avenue des Potiers 59506 Douai
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de
Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent
arrêté

Fait à GUESNAIN, le 13 septembre 2021

Le Maire,
Maryline Lucas



- 8 SEP. 2021

Madame Maryline LUCAS
Maire de Guesnain
Rue François Bacquet
59287 GUESNAIN

Douai, le 31/08/2021

Objet : Agence mobile Sia Habitat

Madame le Maire,

Nous vous informons que nous reprenons notre dispositif d'agence mobile.

Aussi, pour nous permettre d'assurer ce service de proximité, nous avons l'honneur de solliciter l'autorisation de stationner notre véhicule sur votre commune pour les mois d'octobre 2021 à juin 2022.

Nos gestionnaires clientèle seront présents dans votre ville à l'adresse et aux jours suivants :

<i>jours</i>	<i>date</i>	<i>horaires</i>	<i>lieu</i>
jeudi	21-octobre 23 décembre 10 février 07-avril 02-juin	10h-12h	Place Jean Lou chrétien

M. Morad KHADIR, de la Direction Habitants se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 03.27.94.63.63 ou par mail morad.khadir@sia-habitat.com

Nous vous remercions de votre coopération et vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Copie remise à **David Chopin**
et Jérôme pour communication
+ Accueil Maire

pour arrêté

Mathieu VANDENBOSSCHE
Responsable Gestion Locative

